

Le Bocage des Antonins et ses mares

Depuis bientôt 10 ans, DSNE contribue fortement à l'inventaire et aux conseils de gestion pour la préservation du Bocage des Antonins à Saint Marc la Lande, à la demande des propriétaires.

Cela s'est traduit ces derniers mois par un chantier de création et d'aménagement de mares, des réunions de riverains et de propriétaires, la reconnaissance des pratiques agricoles favorables à la préservation de l'eau potable, des inventaires et suivis biologiques, l'analyse des haies de la commune, une exposition photographique à la Maison du patrimoine et la consultation locale pour le projet de réserve naturelle régionale.

Le CNRS de Chizé porte depuis 2001 un programme BOCAGE axé sur l'intégration des reptiles et des amphibiens dans l'évaluation et la gestion de l'écosystème bocager. Ce projet est animé par Olivier Lourdais et Alexandre Boissinot. DSNE est par ailleurs partenaire de ce projet particulièrement important.

Dans le cadre de ce programme, on retrouve parmi les 3 objectifs :

- Clarifier les relations entre la structure du paysage et l'abondance et la diversité des amphibiens et reptiles.
- Développer et tester des mesures de gestion du bocage prenant en compte les besoins des reptiles et des amphibiens. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'une opération de création d'une vingtaine de mares sur plusieurs exploitations pilotes que suit ce projet.

Le chantier de l'hiver 2012/2013 concerne la création de 7 mares sur le Bocage des Antonins avec le double objectif :

- agricole : développer l'abreuvement du bétail et ainsi introduire une souplesse dans la rotation des troupeaux.
- biologique : sites de reproduction pour les amphibiens, odonates...

En décembre et janvier, 2 intervenants (CPIE et entreprise de travaux publics) ont creusé **7 mares réparties sur la totalité du site**. Leur emplacement a été soigneusement choisi afin de prendre en compte les capacités de déplacement/de colonisation des amphibiens, ne pas les localiser sur des cortèges floristiques sensibles et en fonction des besoins de l'agriculteur principal du site.

Cet aménagement a été permis grâce à un financement du Pays de Gâtine, du Conseil Régional et des propriétaires.

Une deuxième phase de chantier a été organisée le 5 février. En effet, afin de mesurer l'évolution des milieux et leur colonisation selon leur gestion, toutes ces mares ont fait l'objet d'enclos partiels ou total, afin de les préserver d'un trop fort piétinement par le bétail. Une installation de barrières (pieux et traverses en châtaignier) a donc été effectuée. Le 5 février, les 31 étudiant(e)s de deuxième année du BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole de Melle ont ainsi installé les traverses, les pieux ayant au préalable été plantés par le CPIE et l'entreprise de travaux publics.

Cette étape du chantier a été permise grâce au soutien du Conseil Régional Poitou-Charentes (« Appel à projets 1000 mares ») et des propriétaires.

Article de la Nouvelle République du 08/02/13

Un chantier pour préserver les mares de Gâtine



Travaux de réhabilitation des sept mares sur le bocage des Antonins réalisés par des élèves en BTS à Terres et Paysages sud Deux-Sèvres.

Depuis trois ans, l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) a lancé le projet de création d'une réserve naturelle régionale (la première du département) sur le bocage des Antonins à Saint-Marc-La-Lande. Sur ce site de 22,6 hectares dont 10 km de haie, ont déjà été répertoriées plus de 800 espèces animales et végétales. En décembre dernier, le chantier

de création de sept mares a démarré, avec comme double objectif : abreuver le bétail et préserver les sites de pontes sur les grenouilles et tritons. « Un enjeu écologique et agricole », comme le souligne Nicolas Cotrel, directeur de DSNE. Les berges se sont profilées et les pieux ont été plantés en janvier dernier. Mardi 5 février, 31 élèves de deuxième année en BTS de Terres

et Paysages Sud Deux-Sèvres (regroupant le lycée agricole de Melle et le lycée horticole de Niort) sont venus prêter mains fortes pour la finition des talus et la clôture de ces mares. Malgré des conditions météo difficiles (vent et fortes pluies), ces jeunes se sont mis en situation. La réalisation de ces travaux leur a permis de mettre en pratique les méthodes d'encadrement, la gestion

du temps de travail et la motivation des équipes. Un suivi biologique pour évaluer la pertinence de cet aménagement sera prochainement effectué par l'arrivée d'une stagiaire et, dans la durée, par les propriétaires de ces terres, les bénévoles et les salariés de DSNE. L'association espère, dans les prochains mois, obtenir la labellisation de ce site en réserve naturelle régionale.

Et ceci a porté ses fruits ! En effet, fin mai, le suivi réalisé par le CNRS a permis de recenser **entre 3 et 5 espèces sur toutes les nouvelles mares du site** : Triton palmé, Grenouille agile, Rainette arboricole, Grenouille verte, Grenouille rieuse et Crapaud commun. Huit espèces sont recensées sur le site (Salamandre et Triton marbré en plus) et il y a fort à parier que le Triton marbré, en situation précaire sur le site, colonise ces milieux une fois la colonisation végétale de ces mares effectuée (notamment en hélophytes, supports de ponte).



Grenouille agile © R. Sibileau

Nous remercions ici les encadrants et les étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée agricole de Melle, les propriétaires et agriculteurs qui s'investissent dans la préservation de cet écrin bocager exceptionnel, la Maison du patrimoine de Saint Marc la Lande pour son aide logistique ainsi qu'Olivier Rocher de l'équipe verte du CPIE de Gâtine poitevine.

Nicolas Cotrel